
TUMORECTOMIE DU SEIN POUR NODULE ET/OU MICRO-CALCIFICATIONS

MadameDate :

Votre médecin vous a proposé une intervention dont le but est l'ablation d'un nodule du sein ou de micro-calcifications à des fins d'analyse (biopsie chirurgicale du sein) ou de traitement et d'analyse (tumorectomie). La présente feuille a pour but de renforcer les informations qui vous ont été apportées oralement par le médecin afin de vous expliquer les principes, les avantages et les inconvénients potentiels de l'opération qu'il vous a conseillée.

Les informations ci-dessous sont issues de la fiche d'information du CNGOF (Collège National des Gynécologues et Obstétriciens Français) dans sa version rédigée en 2009 (*version actuellement en vigueur*).

En quoi consiste l'opération ?

C'est l'ablation chirurgicale d'un nodule du sein ou d'une zone dans laquelle des micro-calcifications ont été mises en évidence.

Cette intervention peut se faire d'emblée ou après ponction ou biopsie préalable.

Si le nodule ou les calcifications sont bénins, l'intervention se limitera à leur ablation. À l'inverse lorsque la lésion est maligne, un complément au geste chirurgical peut être décidé :

- ablation de la totalité du sein à la condition que vous ayez donné votre accord avant l'intervention après avoir été prévenue de cette éventualité (mammectomie) ;
- exploration des ganglions de l'aisselle du même côté que la lésion, ou bien en totalité (curage axillaire), ou bien ne portant que sur des ganglions repérés avant l'intervention proprement dite (ganglion axillaire sentinelle).

La nature maligne de la lésion peut être connue avant l'intervention par un prélèvement de celle-ci au cabinet du médecin ou sous contrôle radiologique ou échographique, ou bien lors de l'intervention proprement dite par son examen microscopique pendant votre anesthésie.

Comment se passe l'opération ?

• Avant l'intervention

Si un geste ganglionnaire est prévu et si la technique du ganglion sentinelle est programmée, une injection de colorant bleu et/ou d'un isotope sera faite dans la zone suspecte ou autour du mamelon afin de localiser le ou les ganglion(s) sentinelle(s).

Lorsqu'un curage ganglionnaire complet est préféré, cette injection préalable est inutile.

Lorsque le nodule n'est pas palpable (ou pour les micro-calcifications), la zone dont il faut pratiquer l'ablation est repérée avant l'opération par le radiologue qui met en place un fil repère en s'aidant de la radiographie ou de l'échographie du sein.

• L'intervention

En règle générale l'opération chirurgicale est réalisée sous anesthésie générale.

L'incision est, si possible, réalisée dans un endroit peu visible : autour du mamelon ou dans le sillon cutané en dessous du sein selon l'emplacement du nodule à enlever. Quelquefois, sa localisation nécessite une incision directement au niveau du nodule.

Selon les constatations de votre médecin et les examens complémentaires déjà réalisés, il peut être nécessaire de vérifier la nature de ce nodule en cours d'intervention par un examen au microscope (examen anatomo-pathologique extemporané) alors que vous êtes toujours sous anesthésie.

Lorsque le nodule apparaît bénin lors de cet examen, l'intervention est terminée. Un dispositif de drainage des sécrétions (petit tuyau ou drain) est parfois mis en place au niveau du sein.

Si des cellules malignes sont mises en évidence, l'intervention peut être poursuivie par le prélèvement de ganglions par une incision du creux de l'aisselle (curage ganglionnaire qui consiste en l'ablation de ganglions pour analyse). Un dispositif de drainage des sécrétions de lymphes par un petit tuyau ou un drain est souvent laissé en place pour quelques jours au niveau du creux de l'aisselle.

Que se passe-t-il après une tumorectomie ?

• Si l'ablation du nodule seul a été réalisée

L'hospitalisation est généralement de courte durée (votre chirurgien peut vous le préciser). Si un dispositif de drainage a été mis en place, il est habituellement enlevé après un à trois jours. Les fils de fermeture de la peau sont parfois résorbables. Parfois, ils doivent être enlevés après la sortie de l'hôpital ou de la clinique.

• Si un curage ganglionnaire a été réalisé

L'hospitalisation est un peu plus longue, jusqu'à ce que l'écoulement de lymphes soit arrêté ou suffisamment diminué pour retirer le dispositif de drainage. Si du bleu a été injecté, la teinte cutanée peut persister quelques semaines pour disparaître ensuite.

Y a-t-il des risques ou des inconvénients ?

L'ablation du nodule est une intervention courante et bien maîtrisée, dont le déroulement est simple dans la majorité des cas.

En cours d'opération, la voie d'abord peut être modifiée selon les constatations faites au cours de l'intervention : ouverture plus grande que prévue ou deuxième ouverture parfois. Exceptionnellement, une blessure ou une brûlure de la peau du sein peut se produire. Si un curage ganglionnaire est nécessaire, ses risques propres sont la possibilité de blessure des vaisseaux et des nerfs du creux de l'aisselle.

Dans les suites de l'intervention, les premières 24 heures sont quelquefois douloureuses et nécessitent un traitement antalgique. Parfois, une ecchymose, un hématome ou une infection de la cicatrice peuvent survenir, nécessitant le plus souvent des soins locaux. Exceptionnellement, une hémorragie ou une infection sévère survenant dans les jours suivant l'opération peut nécessiter une réintervention. Comme toute chirurgie, cette intervention peut comporter très exceptionnellement un risque vital ou de séquelles graves.

Si un curage ganglionnaire a été nécessaire, une limitation des mouvements de l'épaule peut s'observer dans les suites immédiates. Elle s'atténue spontanément ou avec des soins de kinésithérapie en quelques semaines. Des modifications de la sensibilité siégeant à la face interne du bras s'observent dans environ 20 % des cas. Enfin, un gonflement du bras peut s'observer chez 10 à 20 % des patientes dans les semaines ou les mois qui suivent l'opération ; cette éventualité est beaucoup moins fréquente en cas de prélèvement du ganglion sentinelle et après kinésithérapie avec drainage du membre supérieur opéré.

Selon la situation du ou des nodules, une déformation localisée du sein peut être constatée dont vous aurez été informée. Enfin, une réintervention peut être nécessaire lorsque toutes les lésions malignes ou précancéreuses entourant le nodule ou les microcalcifications opérés n'ont pu être retirées lors de l'intervention initiale.

Certains risques peuvent être favorisés par votre état, vos antécédents ou par un traitement pris avant l'opération.

Il est impératif d'informer le médecin de vos antécédents (personnels et familiaux) et de l'ensemble des traitements et médicaments que vous prenez.

En pratique

- Avant l'opération :

- une consultation pré-anesthésique doit être réalisée systématiquement avant toute intervention ;
- l'hospitalisation a lieu en général le matin ou la veille de l'opération ;
- si le nodule doit être repéré, ce repérage est habituellement effectué la veille ou le matin de l'intervention. L'éventuelle injection d'isotope aura été pratiquée et une scintigraphie réalisée ;
- après une prémédication (tranquillisant), vous serez conduite au bloc opératoire ;
- une perfusion sera mise en place puis l'anesthésie sera réalisée.

- Après l'opération :

- vous passerez en salle de réveil avant de retourner dans votre chambre ;
- un petit drain est parfois mis en place pour quelques jours sous la peau ;
- un petit hématome ou une sensation de dureté de la zone où se trouvait le nodule est très fréquent et peut durer quelques jours ou semaines ;
- la reprise d'une alimentation normale se fait en général dès le soir ou le lendemain de l'opération ;
- le moment de votre sortie dépend du type d'intervention qui aura finalement été réalisé en fonction des constatations effectuées en cours d'intervention ;
- des douches sont possibles quelques jours après l'opération, mais il est recommandé d'attendre 15 jours avant de prendre un bain.

- Après la sortie :

- après votre retour à domicile, si des douleurs, des saignements ou écoulements du sein, de la fièvre ou un gonflement important du sein surviennent, il est indispensable d'en informer votre médecin ;
- des séances de kinésithérapie du membre supérieur seront prescrites en cas de curage ganglionnaire ;
- une visite de contrôle postopératoire, après la sortie, est indispensable pour vérifier la cicatrisation ; le rendez-vous vous sera précisé par votre opérateur ou l'équipe au moment de votre sortie ;
- en cas de lésion maligne, votre dossier aura été présenté à un collège de médecins qui aura évalué les traitements complémentaires éventuels (comme les rayons, la chimiothérapie, l'hormonothérapie et l'immunothérapie), en fonction de votre état clinique et des résultats des analyses effectuées sur la tumeur et les ganglions.

Cette feuille d'information ne peut sans doute pas répondre à toutes vos interrogations. Dans tous les cas, n'hésitez pas à poser au médecin toutes les questions qui vous viennent à l'esprit, oralement ou en utilisant la case suivante :

Questions et commentaires :

Je, soussigné(e)

Coller étiquette

atteste avoir été informé(e) **par le Docteur**.....

le...../...../20...

qu'il était opportun de réaliser une tumorectomie du sein pour nodule et/ou microcalcifications.

- ✓ **Je reconnais que ce médecin m'a informée** : de mon état de santé, des bénéfices, des risques et des contraintes de l'acte envisagé en fonction de mon état de santé ainsi que des bénéfices et des risques des éventuelles alternatives thérapeutiques.
- ✓ **Je reconnais avoir lu attentivement la fiche d'information** ci-dessus intitulée « tumorectomie du sein pour nodule et/ou micro calcifications » (CNGOF, version 2009) **et avoir compris son contenu** ainsi que les informations et recommandations qui m'ont été transmises. J'ai également pu poser toutes mes questions et obtenu des réponses claires de la part du médecin.
- ✓ **J'ai été prévenue**, qu'au cours de l'acte envisagé, une découverte ou un événement imprévu pourrait conduire le médecin à l'étendre en réalisant des actes complémentaires différents de ceux prévus initialement, voire à interrompre le protocole envisagé.
- ✓ **J'autorise**, dans ces conditions, l'opérateur à effectuer tout acte ou prescription qu'il estimerait nécessaire.
- ✓ J'ai disposé d'un délai de réflexion suffisant et m'estime désormais éclairé(e) pour prendre
- ✓ une décision en toute connaissance de cause, **j'accepte l'acte proposé.**

Lieu....., le.....(date)(obligatoire)

Signature de la patiente (obligatoire)

DROIT D'ACCES AUX DONNEES PERSONNELLES : conformément aux dispositions de la CNIL, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Vous disposez également d'un droit d'opposition à la transmission de vos données, y compris des données génétiques et des origines ethniques, couvertes par le secret professionnel susceptibles d'être utilisées dans le cadre des programmes de recherche et d'être traitées. Ces droits s'exercent auprès de votre médecin référent qui seul connaît votre identité.

RECHERCHE : Vous êtes hospitalisée dans un hôpital universitaire, sauf opposition de votre part, vos données personnelles codées (sans vos noms et prénoms) peuvent être utilisées pour la recherche.